

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0831-01

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCACTION
27 AOUT 2020

DATE D'AFFICHAGE
27 AOUT 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

F.D.E.C.
Demande de subvention

Engazonnement du
cimetière

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

Séance du 31 août 2020

L'an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE (à partir de 20h37- délibération 2020-0831-07), GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE (jusqu'à 20h37) PALUMBO Floriane

POUVOIRS : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

Monsieur le maire rappelle que la municipalité, dans le cadre de son engagement pour le respect de son environnement, par la suppression de tout apport chimique de désherbant, s'est engagée, depuis quelques années, dans une démarche « Zéro pesticide » sur la commune de Voglans.

Par la réduction de l'usage de produits chimiques dans les allées du cimetière, la végétation se développe et fait naître un sentiment d'abandon.

Une étude a donc été menée afin d'appliquer des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans le cimetière de Voglans tout en maintenant l'aspect de propreté dû à ce lieu de recueillement.

Le montant des travaux à réaliser en engazonnement des allées principales Nord/sud et Est/Ouest et en création de massifs à l'entrée du cimetière de VOGLANS, s'élève à 14 615.60 € HT dont 10 949.00 € ht en enherbement des allées et 3 666.60 € ht en création de massif.

Monsieur le maire précise qu'au titre du F.D.E.C. il est possible de solliciter une aide financière pour la réalisation de ces aménagements.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le maire et délibéré,

- Accepte la réalisation de ces travaux d'aménagement,
- Sollicite une subvention dans le cadre des aides allouées par le Conseil Départemental au titre du F.D.E.C.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 31 août 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 31 août 2020

N° 2020-0831-02

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAZION
27 AOUT 2020

DATE D'AFFICHAGE
27 AOUT 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

CONSEIL
DEPARTEMENTAL

F.D.E.C.

Accessibilité aux
personnes à mobilité
réduite du
groupe scolaire

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

L'an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE (à partir de 20h37- délibération 2020-0831-07), GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE (jusqu'à 20h37) PALUMBO Floriane

POUVOIRS : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du groupe scolaire.

Une étude a été réalisée avec le concours du cabinet ROBERGEON, qui se chargera de la maîtrise d'œuvre tout au long de ce chantier.

Elle porte sur des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le coût estimatif de ce projet

- Maîtrise d'œuvre 13 640 € HT
- Travaux 62 200 € HT

Soit un montant total de 75 840 € HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il est possible de solliciter le conseil départemental au titre du F.D.E.C., pour une aide financière afin de concrétiser ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire et délibéré,

- Valide ce projet de mise en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au groupe scolaire,
- Demande au conseil départemental une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- Dit que le montant de ces travaux sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 31 août 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0831-03

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAZION
27 AOUT 2020

DATE D’AFFICHAGE
27 AOUT 2020

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 31 août 2020

L’an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l’ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE (à partir de 20h37- délibération 2020-0831-07), GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE (jusqu’à 20h37)
PALUMBO Floriane

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

OBJET
de la
DELIBERATION

GRUPE SCOLAIRE
Réfection des peintures

Demande de subvention
au
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
F.D.E.C.

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de réfection des peintures intérieures du groupe scolaire, qui sera suivi par le Cabinet ROBERGEON, Maître d’oeuvre.

Le coût estimatif de ce projet s’élève à :

- Maîtrise d’œuvre 12 000 € HT
- Travaux 80 000 € HT

Soit un montant total de 92 000 € HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu’il est possible de solliciter le conseil départemental au titre du F.D.E.C., pour une aide financière afin de concrétiser ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire et délibéré,

- Valide ce projet de réfection des peintures intérieures du groupe scolaire,
- Demande au conseil départemental une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- Dit que le montant de ces travaux sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 31 août 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 31 août 2020

N° 2020-0831-04

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAION
27 AOUT 2020

DATE D’AFFICHAGE
27 AOUT 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

CONSEIL REGIONAL

Demande de subvention

Réfection du presbytère

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

L’an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l’ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE (à partir de 20h37- délibération 2020-0831-07), GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE (jusqu’à 20h37)
PALUMBO Floriane

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux sur le presbytère, bâtiment communal. Une étude a été réalisée avec le concours du cabinet ROBERGEON, qui se chargera de la maîtrise d’œuvre tout au long de ce chantier.

Elle porte sur des travaux extérieurs, zinguerie, maçonnerie, menuiserie, peinture et intérieurs, faux-plafond, peinture, reprise de carrelage.

Le coût estimatif de ce projet

- Maîtrise d’œuvre 13 120 € HT
- Travaux 82 000 € HT

Soit un montant total de 95 120 € HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu’il est possible de solliciter le conseil régional, pour une aide financière afin de concrétiser ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire et délibéré,

- Valide ce projet de réfection du presbytère,
- Demande au conseil régional une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- Dit que le montant de ces travaux sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 31 août 2020



LE MAIRE,
YVES MERCIER

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 31 août 2020

N° 2020-0831-05

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAATION
27 AOUT 2020

DATE D'AFFICHAGE
27 AOUT 2020

L'an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE (à partir de 20h37- délibération 2020-0831-07), GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE (jusqu'à 20h37)
PALUMBO Floriane

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un préau dans la cour de l'école élémentaire. Une étude a été réalisée avec le concours du cabinet ROBERGEON, qui se chargera de la maîtrise d'œuvre tout au long de ce chantier.

Elle porte sur la dépose des structures en place, la réalisation d'un préau de 8 m x 20 ml environ et la reprise du revêtement enrobé.

Le coût estimatif de ce projet

Demande de subvention - Maîtrise d'œuvre 22 100 € HT
- Travaux 140 000 € HT

Création d'un préau à l'école élémentaire Soit un montant total de 162 100 € HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il est possible de solliciter le conseil régional, pour une aide financière afin de concrétiser ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire et délibéré,

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

- Valide ce projet de création d'un préau dans la cour de l'école élémentaire,
- Demande au conseil régional une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- Dit que le montant de ces travaux sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 31 août 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 31 août 2020

N° 2020-0831-06

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCACTION
27 AOUT 2020

DATE D'AFFICHAGE
27 AOUT 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

RECOURS A L'EMPRUNT

MONTANT : 400 000 €

CREDIT AGRICOLE DES
SAVOIE

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

L'an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE (à partir de 20h37- délibération 2020-0831-07), GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE (jusqu'à 20h37) PALUMBO Floriane

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,

VU la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, portant sur les délégations consenties au maire par le conseil municipal et plus particulièrement son article 3,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Considérant le besoin, pour la commune, de recourir à l'emprunt pour financer les travaux,

Considérant les propositions présentées par des organismes bancaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents,

Article 1 :

- d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole des Savoie, dans les conditions suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 120 mois
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : 0.42 %
- Frais de dossier : 0.10% du capital emprunté

Article 2 :

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme, le 31 août 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0831-07

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAION
27 AOUT 2020

DATE D'AFFICHAGE
27 AOUT 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

Mise à disposition de
terrains communaux
Parcelles AK31, 32 et
181 à Villarcher

A la SCCM Domaine
d'Hélios

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

Séance du 31 août 2020

L'an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, PALUMBO Floriane

Pouvoirs : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande du promoteur SCCV Domaine d'Hélios d'occuper les parcelles de terrains de la commune cadastrées AK31 ; 32 et 181 pour la dépose de matériaux de chantier et d'engins dans le cadre de la construction de 10 maisons à Villarcher.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable, pour la mise à disposition des parcelles communales AK 31,32 et 181 pour la dépose de matériaux et d'engins nécessaires à la construction de 10 maisons à Villarcher, cela, à compter de la présente délibération et ce, jusqu'au 31 août 2021.

A compter de cette date, les terrains seront rendus libre de tous matériaux et engins avec une remise en forme des terres si cela semble nécessaire.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 31 août 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 31 août 2020

N° 2020-0831-08

L'an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : Mathieu CROSET, PALUMBO Floriane

DATE DE LA CONVOCAATION
27 AOUT 2020

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

DATE D'AFFICHAGE
27 AOUT 2020

Monsieur le maire informe le conseil municipal que GRAND CHAMBERY a approuvé le 18 décembre 2019, son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi HD).

A ce jour, GRAND CHAMBERY a engagé une modification simplifiée n°1 de son PLUi afin de corriger certaines erreurs d'écriture et d'impression (paragraphes manquants, titres ou chiffres erronés, inscriptions graphiques manquantes notamment...), mais aussi permettre d'améliorer et de sécuriser l'encadrement réglementaire des constructions en corrigeant certains points du règlement écrit qui présentent des difficultés d'interprétation cela pour éviter toute erreur d'instruction.

OBJET
de la
DELIBERATION

AVIS
sur la
Modification simplifiée
n°1
Du PLUi HD
de
GRAND CHAMBERY

Il est demandé au conseil municipal de Voglans, commune voisine du territoire de GRAND CHAMBERY, d'émettre un avis sur cette modification simplifiée n°1,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Partagera l'avis que formulera Grand Chambéry sur la modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD),

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le maire,
Yves MERCIER

Le

et Publication ou
Notification

Le



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0831-09

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAATION
27 AOUT 2020

DATE D'AFFICHAGE
27 AOUT 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

Convention relative à
l'intervention du Centre
de gestion sur les
dossiers de retraite
CNRACL

2020/2022

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

Séance du 31 août 2020

L'an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, PALUMBO Floriane

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

.../...

Suite de la délibération n°2020-0831- 09 portant sur la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020/2022

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention relatif aux interventions du Cdg73 sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

APPROUVE la convention susvisée et annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 31 août 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 31 août 2020

N° 2020-0831-10

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAATION
27 AOUT 2020

DATE D'AFFICHAGE
27 AOUT 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

Recensement de la
population
Création d'un poste de
coordonnateur communal

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

L'an deux mille vingt et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, POTHIER Cédric, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Mathieu CROSET, PALUMBO Floriane

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Madame Malika BERNOU

Le maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021 et qu'il convient de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois,

Vu le profil et l'accord d'un adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour effectuer cette mission

Sur le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la nomination d'un agent communal comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui devra :

- Assister à la réunion de formation (1 jour en octobre-novembre)
- Préparer le recensement (8 jours environ entre novembre - début de la collecte)
- Encadrer le travail des agents recenseurs (sur la période du 21 janvier au 20 février 2021)
- Utiliser l'outil informatique (application informatique du recensement, communication par mails et outils informatiques de base)

Dit que coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire.

Dit que les budgets seront prévus au budget.

Le Maire,
Yves MERCIER

